

AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 15-2023, ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Ra37 à même une partie de la zone Ca28.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 6 novembre 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 15-2023, soit l'agrandissement d'une zone résidentielle Ra à même une zone de commerce de vente et service Ca, de manière à y inclure une partie du terrain où est sise la maison identifiée sous le numéro 1216, 6^e avenue Pilote.
4. Les zones visées par cette modification du plan et du règlement de zonage sont les zones Ra37 et Ca28. Sommairement, ces zones sont contenues à l'intérieur du quadrilatère formé par la 4^e avenue Painchaud au nord-ouest et au nord-est, par la 6^e avenue Pilote au sud-est, et par la 12^e rue de l'Hôpital au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 15-2023 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 15-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 15-2023 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 5 octobre 2023.

Bastien Gaudet
Greffier